

# QUESTION ORALE DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

## SESSION DU 24 MARS 2022 QUESTION ORALE relative au calendrier des travaux pour les lycées

### Exposé des motifs

Compétence première de la Région et second plus gros poste de dépenses, les lycées et leurs bonnes conditions d'accueil doivent être une priorité. A l'heure où la situation climatique, sociale et économique se dégrade, nous devons garantir aux adultes de demain les meilleures conditions de vie et d'apprentissage pour affronter ces réalités.

A côté de la Stratégie d'Investissement des Lycées, dotée de 780 millions d'euros entre 2018 et 2024 et programmée aujourd'hui à hauteur de 300 millions d'euros, la qualité de vie au quotidien dans les lycées publics nécessite une attention permanente de la part des élus régionaux et élus régionales. Or, plusieurs lycées sont depuis de trop nombreuses années dans des situations remettant en question la qualité de vie, la santé, voire la sécurité des lycéens et lycéennes et des professionnels qui y travaillent.

C'est notamment le cas en Loire-Atlantique, particulièrement au Sud-Loire, où parents, élèves, enseignants, personnels des lycées, nous alertent sur des situations particulièrement inquiétantes, restées sans décision des élus depuis des mois, voire des années.

L'état de salubrité et d'insécurité de certains établissements publics n'est plus acceptable.

Les associations de parents d'élèves et enseignants cherchent à signaler ces problèmes, mais ne trouvent pas d'interlocuteurs pour les écouter et traiter les problématiques. Cette situation est incompréhensible.

**Aussi, nous vous demandons, Madame la Présidente :**

- de mettre en place un calendrier des travaux urgents pour les lycées le nécessitant.
- de recourir au Fonds annuel d'intervention pour opérer les travaux et aménagements urgents qui permettraient d'améliorer rapidement les conditions de vie dans les établissements concernés.



Franck Nicolon  
Conseiller régional